

2000

GEMENT DU TERRITOIRE AVENIR AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE PROGRÈS

UN MINISTRE pour une nouvelle étape

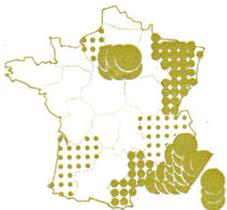
Interview de M. RAYMOND MARCELLIN

Quelle est, Monsieur le Ministre, l'interprétation que vous donnez à la création du poste de Ministre délégué chargé du Plan et de l'Aménagement du Territoire, qui vient de vous être confié ?

Je crois que dans l'esprit du Premier Ministre, deux considérations essentielles ont dicté ce choix :

— la première est que le Plan et l'Aménagement du Territoire sont deux aspects d'une même politique : celle qui vise à promouvoir une expansion harmonieuse — je dirais même harmonieusement répartie — de notre économie et qu'il était donc logique et normal de les rassembler encore plus étroitement ;

— la seconde est d'ordre à la fois psychologique et pratique. Psychologiquement, il était bon que deux instruments aussi essentiels pour la politique économique du gouvernement que le Commissariat Général du Plan et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale soient érigés en ministère, ministère dont la place privilégiée au côté du Premier Ministre indique clairement qu'il va être amené à jouer un rôle capital au cours de la législature. L'argument d'ordre pratique est qu'étant données la complexité et la multiplicité des tâches d'un Premier Ministre, il est important pour lui de disposer à ses côtés d'un Ministre délégué qui le soulage d'une partie de ses tâches et qui, d'autre part, le tient au courant jour après jour de l'évolution des problèmes.



Rien ne sera changé par conséquent à la structure et au fonctionnement du Commissariat Général du Plan et de la Délégation à l'Aménagement du Territoire.

Le premier, comme vous le savez, est chargé de la préparation du développement des grands secteurs de notre économie et également de la définition des objectifs de la politique d'aménagement du territoire à moyen et à long terme.

Quant à la Délégation, elle a une double mission de coordination interministérielle et d'animation de la vie économique régionale; c'est-à-dire qu'elle veille, au cours de l'exécution du Plan, au respect des objectifs de l'Aménagement du Territoire par les ministères techniques.

Quel sera, selon vous, Monsieur le Ministre, l'objectif privilégié de la politique d'Aménagement du Territoire, dans les années à venir ?

Je n'aime pas beaucoup le terme « objectif privilégié »; dans le domaine de l'aménagement du territoire, on ne peut, sous peine de courir des risques graves, concentrer tous les efforts sur un secteur particulier, ou sur une région; nous sommes condamnés à faire en sorte que toutes nos régions, des plus riches aux moins favorisées, profitent également des fruits de l'expansion, notamment par l'industrialisation.

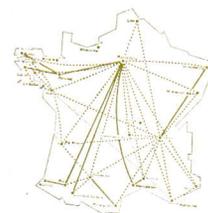
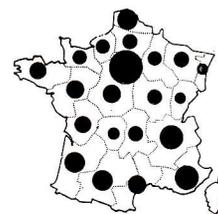
Baucoup de nos régions, en particulier celles de l'Ouest, sont encore sous-industrialisées; certaines de nos régions fortes ont à faire face à des problèmes de conversion, enfin celles où une industrie « jeune » a pris un départ brillant, ont besoin d'être soutenues.

Il est certain que l'adaptation nécessaire de notre appareil industriel à l'ouverture des frontières, qui sera complète le 1^{er} juillet 1968, ne s'opérera pas sans heurt; la concentration, la conversion aussi de larges secteurs de notre économie sont nécessaires et avec elles se pose le problème de l'emploi qui constitue une des préoccupations essentielles des pouvoirs publics. C'est en ayant constamment présente à l'esprit cette perspective, que j'aborde ma tâche sur le plan de l'action générale.

En dehors des impératifs immédiats que vous venez de citer : Industrialisation et Emploi, quels sont à votre avis, à moyen terme, les objectifs fondamentaux de l'aménagement du territoire ?

Ce sont ceux qui sont contenus dans le rapport de la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire et dans le V^e Plan. Je ne peux les aborder tous dans le cadre de cette interview, mais je voudrais insister tout particulièrement sur certains d'entre eux parce qu'ils me paraissent fondamentaux pour notre avenir.

Le premier concerne l'armature urbaine. Entre 1860 et 1950, sous l'apparence d'une relative stabilité démographique, la population urbaine passait en France de 20 à 50 %. Depuis 20 ans, ce mouvement s'est brusquement accéléré, au point qu'actuellement le taux d'urbanisation est en France de 60 % et que, dans l'état actuel des choses, on peut prévoir qu'il continuera à augmenter. C'est pour tenir compte de cette évolution et aussi pour faire contrepoids à l'influence de la capitale que les pouvoirs publics ont conçu une stratégie dont le but est de favoriser la création de grandes métropoles comparables par leur taille et leur influence à celles des autres



grands pays d'Europe. Cette création permettrait, sur le plan géographique, de structurer une armature encore trop peu différenciée et trop dépendante de Paris. Elle devrait également faciliter la localisation des équipements de niveau supérieur auxquels elle offrirait des implantations propres à garantir leur plein emploi et leur rentabilité.

Partant de ces considérations, la Commission Nationale d'Aménagement du Territoire a choisi huit métropoles d'équilibre qui, avec d'autres grandes agglomérations comme Rennes et Grenoble par exemple, seront les points d'appui de notre politique urbaine. Depuis nous avons entrepris de les doter systématiquement et par priorité des équipements rares qui doivent leur permettre dans un proche avenir de faire contrepoids à l'attraction exercée par la région parisienne.

J'ai souvent entendu dire : « les métropoles engendreront autour d'elles des déserts », rien n'est plus inexact ; car le fait que les pouvoirs publics aient décidé de doter nos grandes villes d'un certain nombre d'équipements rares ne signifie en aucune façon que l'équipement des villes moyennes ou petites sera négligé ; des « villes-relais » sont nécessaires précisément pour relayer à travers la région l'influence de la métropole, des villages-centres sont également indispensables, qui constitueront les pôles de la vie rurale. En fait, de la prospérité de la métropole, clef de voûte de cette nouvelle armature urbaine, découlera la prospérité de la région toute entière.

Sur le plan des moyens administratifs, plusieurs de ces grandes villes ont été dotées d'un « Organisme d'Etudes d'Aire Métropolitaine » chargé d'établir un schéma directeur d'aménagement analogue à celui qui a été préparé par le District pour la Région Parisienne.

Bien d'autres objectifs sont poursuivis simultanément et je vous ai dit que je ne saurais les citer tous dans le cadre de cette interview. La Délégation à l'Aménagement du Territoire va continuer à remplir son rôle de moteur de l'action régionale et soyez certains qu'elle prendra, en ce domaine, des initiatives nouvelles. En attendant, elle poursuit les études et les actions entreprises. Je n'en citerai que quelques-unes parmi les plus importantes : recherche sur la valeur d'entraînement des activités tertiaires et définition d'une procédure relative à leur localisation, élaboration d'un plan d'aménagement du bassin parisien, création de nouveaux observatoires régionaux utilisant l'information automatique, réalisation d'une première ligne expérimentale de l'aérotrain en vraie grandeur, aménagement de nouveaux parcs nationaux et de plusieurs parcs régionaux...

Quant aux actions dites d'entraînement, elles vont, elles aussi, se poursuivre et s'amplifier. Là encore je ne citerai que les principales : équipement du golfe de Fos, création d'un complexe aéro-spatial autour des Universités de Toulouse et de Bordeaux, aménagement touristique du Languedoc et du Roussillon ainsi que de la côte landaise et de la Corse.

